



COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL.

REUNION DU 29 MARS 2016

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

A l'occasion du CHSCT spécial des préfectures du 10 mars dernier notre fédération, au travers de ses représentants de FO PREFECTURES, a rappelé n'avoir jamais été partenaire d'une réforme qui malmène les agents, d'une réforme qui ne permettra plus l'accessibilité des citoyens au service public, qui ne confortera pas la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire.

La présentation, le 24 février 2016, de la carte d'implantation des plateformes sur les sites préfectures et sous-préfectures, par notre ministre, ne nous a pas fait changer d'idée, ni apaisé le climat anxieux régnant parmi les agents concernés, malgré les propos rassurant tenus par notre administration.

Un climat anxieux que l'on retrouve également dans les rangs des policiers exerçant au CNIR et dans les CRIR. UNITE SGP POLICE-FO a d'ailleurs demandé un véritable accompagnement de ces personnels, une information accrue pour ces agents se sentant livrés à eux-mêmes, lors du CHSCT de réseau DGPN extraordinaire du 24 mars dernier. Notre fédération sera particulièrement

attentive au suivi de ce dossier. La souffrance au travail n'est pas une vue de l'esprit. Le combat engagé contre ce fléau doit s'intensifier sur l'ensemble des périmètres du ministère de l'intérieur, par un meilleur suivi professionnel, par une vraie gestion des carrières des agents de certains corps. Par une véritable reconnaissance.

Agents des préfectures et des sous-préfectures, de l'administration centrale, des offices, inspecteurs et délégués des permis de conduire, personnels de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale, tous ont subi, subissent, le contre coup des effets de la RGPP et de la MAP, en cette période dramatique où notre institution aurait eu le plus besoin de capacités opérationnelles optimales en termes d'effectifs et de moyens, en termes d'organisation pérenne et de conditions de travail internes sereines. Une insécurité professionnelle génératrice de risques psychosociaux dans un contexte de risques professionnels accrus.

La FSMI-FO avait demandé fin 2015 la constitution d'un groupe de travail relatif au suivi immobilier au sein de notre ministère. Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 16 mars 2016. Il permettra notamment d'aborder les problématiques de l'amiante ou encore des stands de tir devenus totalement inadaptés. Mais dans le contexte actuel de lutte contre le terrorisme, il convient de se concentrer plus que jamais sur la sécurité mais également sur la sûreté des sites du ministère de l'intérieur. Car c'est un fait désormais avéré : nos bâtiments, nos agents, sont des cibles potentielles d'actes terroristes. Notre fédération réclame un véritable audit en la matière pour que les sites présentant des failles sécuritaires soient rapidement identifiés.

Le recrutement massif de policiers, la mise à niveau quantitative et qualitative des équipements de protection et de l'armement, le rajeunissement des moyens roulants, étaient autant d'urgences nécessaires. Mais rappelons que la formation

continue est indispensable, aujourd'hui et demain, pour maintenir et accroître le niveau de technicité et de compétence des agents dans l'exercice de leurs missions régaliennes.

Il convient de développer de nouvelles doctrines d'emploi pour s'adapter aux nouveaux enjeux sécuritaires et lutter efficacement contre la criminalité organisée et le terrorisme. L'actualité démontre malheureusement que nous ne devons pas baisser la garde et qu'un accroissement des moyens reste de mise.

C'est à cette condition que les policiers seront en capacité de garantir à leurs concitoyens la sécurité à laquelle ils aspirent. Une sécurité qui constitue la garantie fondamentale des autres libertés individuelles. Un objectif qui ne pourra être atteint sans une amélioration constante et réelle des conditions de travail des personnels du ministère de l'intérieur.

Merci pour votre écoute.

Nous demandons à ce que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de cette réunion.